

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 Mars 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 27

OBJET :
**14b. COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
FLANDRE LYS.
MUTUALISATION DES
COMPÉTENCES,
TRANSFERT DES
COMPÉTENCES ET
JURIDIQUE.
ÉVOLUTION DU
SCHÉMA DE
MUTUALISATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

ID : 058 03 580 4004_20170406-130420170145_AK-DL
59603



L'an deux mil-dix-sept, le six AVRIL à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – Mme BOUVET Margaret – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – M. DEBAECKER Yves – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna.

ABSENTS : M. LORIDAN Bernard – M. HUE Jean-Luc.

Mme Marie-Angèle DELOMMEZ a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce rapport appelé « schéma de mutualisation » est, pour la Communauté de Communes Flandre Lys et ses communes membres, un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment un partage de compétence et de savoir-faire.

Par délibération communautaire du 23 mars dernier, le projet de schéma de mutualisation mis en place par la CCFL a été voté et a été annexé à la convocation.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ce schéma de mutualisation reprend :

- ✦ Les groupements de commandes
 - Marchés attribués :
 - travaux de signalisation routière,
 - le balayage des fils d'eau,
 - analyse de service de télécommunication,
 - groupement de commandes pour les marchés d'assurances IARD et risques statutaires.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

ID : 059-215904004-20170406-13042017D14B_AK-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017. 14-04-2017
OBJET : 14b. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS.
MUTUALISATION DES COMPÉTENCES, TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET JURIDIQUE. ÉVOLUTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION.

- Marché à lancer :
 - Fournitures de bureaux, papiers et enveloppes,
 - Locations de bennes,
 - Transports collectifs,
 - Entretien des espaces verts.

- ⚡ Le partage de biens (mise à disposition du matériel intercommunal) ;

- ⚡ La création de services communs (création du service des ADS – depuis 2015 – et création du service commun mutualisé Marchés Publics) ;

- ⚡ Le partage conventionnel des services ;

- ⚡ Le transfert de compétences (modification des statuts au 1^{er} janvier 2017 afin de se conformer à l'évolution de l'environnement législatif et notamment à la loi NOTRe – nouvelle organisation territoriale de la république).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée émet un avis **FAVORABLE** au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.